

MOBILISATION DU DROIT COMMUN DE L'ETAT, DU DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME ET DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

ETAT

ETAT - VOLET DEPARTEMENTAL

Dans la mise en place de la nouvelle politique de la ville sur la région Haute Normandie, l'État s'est engagé à faire émerger un centre de ressource régional sur la politique de la ville. Le CIRCOM3S (comité régional de coordination de l'observation médicosociale, sociale) de Basse Normandie a été retenu par l'État et financé pour accompagner l'ensemble des collectivités et des acteurs locaux dans la mise en place, le suivi et l'évaluation de la nouvelle politique de la ville.

Pilier : Emploi, développement économique

Politique de l'emploi :

Afin d'atteindre l'objectif fixé par le gouvernement de diminuer par deux la différence entre le taux de chômage des quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du territoire national, plusieurs dispositifs de droit commun seront adaptés spécifiquement pour favoriser l'accès à l'emploi des publics des quartiers politique de la ville (QPV). Cette adaptation pourra se traduire soit par la fixation d'un objectif ambitieux en matière de bénéficiaires issus des QPV, soit par des dérogations spécifiques aux habitants des QPV ou des territoires de veille active, soit enfin par des taux de prises en charge plus favorables aux habitants des QPV. De fait, la mobilisation du droit commun de l'État ne pourra se quantifier financièrement qu'en fin d'année.

Emplois aidés :

Le dernier arrêté préfectoral du 30 avril 2015 prévoit un taux majoré d'aide pour les contrats uniques d'insertion (CUI-CAE et CUI- CIE) conclus avec des demandeurs d'emploi issus des QPV.

En 2015, **13,80%** des CUI-CAE et **15,29%** des CUI-CIE (dont les contrats starters à destination des jeunes de moins de 30 ans habitants en QPV) devront bénéficier aux habitants des QPV. De même l'accompagnement financier pour les employeurs est fixé pour les CAE à 75 % du SMIC et pour les CIE à 45 % du SMIC.

Concernant les emplois d'avenir financés à 75 % du SMIC dans le secteur non marchand et à 35 % dans le secteur marchand, **34,76%** de ces contrats devront être signés avec des jeunes issus des QPV. Une dérogation concernant le niveau d'étude des jeunes (BAC+2) est automatiquement accordée pour les jeunes issus des QPV.

Pour le 1^{er} semestre 2015, les objectifs en termes d'emplois aidés à réaliser par les structures de l'emploi hors missions locales sur les QPV sont les suivants :

	CUI-CAE	CUI-CIE
Pôle emploi	227	70
Cap emploi	24	20
Cofinancement du conseil départemental dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens	112	18
Total sur QPV	363	108
Total département (QPV et hors QPV)	2636	707

Concernant les CAP emploi, pour les emplois d'avenir leur objectif pour le 1^{er} semestre 2015 est de 20 dont 7 à destination des jeunes des QPV.

Dispositifs d'accompagnement vers l'emploi :

Les jeunes issus des QPV pourront aussi bénéficier de façon privilégiée des contrats CIVIS puisque **20 %** de ces contrats seront réservés aux jeunes des QPV.

Le dispositif de la garantie jeune financé intégralement par l'État, qui peut représenter jusqu'à 452,21€ par jeune et par mois devra intégrer **21%** des jeunes des QPV. En 2015, 378 contrats de garantie jeune devront donc être signés avec des jeunes issus des QPV de la Seine Maritime.

L'EPIDE (établissement public d'insertion de la défense) financé par l'État et le fonds social européen (FSE) accueille des jeunes volontaires de 18 à 25 ans sans qualification professionnelle, sans emploi, en échec scolaire etc, afin de leur donner une deuxième chance d'accéder à l'emploi. Les jeunes entrants dans ce dispositif sont hébergés dans un internat et bénéficient d'une allocation de **300€/mois**. Sur l'EPIDE de Val de Reuil dont dépend la Seine Maritime, **55 %** des places sont réservées prioritairement aux jeunes issus des QPV. Pour l'année 2015, l'EPIDE de Val de Reuil se propose de mobiliser 100 places pour les jeunes issus des QPV de la Seine Maritime.

Outre ces dispositifs portés exclusivement par l'État, il convient de souligner la mise en place de chartes « entreprises et quartiers » signées entre l'État et des entreprises. Ces chartes détaillent la mobilisation de ces entreprises en faveur des habitants des QPV tant sur des actions pour l'éducation et l'orientation scolaire que sur l'emploi, l'insertion, la formation, le développement économique et le soutien aux initiatives locales... De plus, des dispositifs de parrainage sont aussi déployés sur le territoire départemental en lien avec les missions locales.

Le dispositif **Lumières des cités** accompagné par le rectorat en termes de bourse mais aussi par le centre régional d'information jeunesse (CRIJ) en termes de fonctionnement bénéficie pour partie aux jeunes des QPV. En effet, le critère d'appartenance aux QPV est pris en compte dans la sélection des jeunes.

Mobilisation du droit commun sur les quartiers en territoire de veille active :

Bien que non chiffré, les services de l'État en charge du déploiement des emplois aidés et des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi porteront une attention particulière à ce public et suivront les statistiques pour ces territoires dès que ceux-ci seront définitivement arrêtés.

Des dérogations spécifiques permettant d'intégrer des publics issus de ces TVA aux mesures liées à l'emploi pourront être prises au cas par cas. Concernant les emplois d'avenir, la dérogation accordée sur le niveau d'étude est automatiquement étendue aux jeunes des TVA dans le secteur non marchand.

Développement économique :

Les commerces de proximité de ces QPV bénéficieront d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ainsi que de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

L'État soutiendra le développement économique dans les QPV au travers de la caisse des dépôts et des consignations (CDC) mais aussi des chambres consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture) : établissements publics de l'État.

L'État souhaite doubler en 3 ans le nombre de bénéficiaires du dispositif NACRE (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises) sur les QPV. Ce dispositif est porté par l'État actuellement mais devrait dans le cadre de la loi NOTRe être transféré à la région.

Certains équipements publics relatifs au développement économique pourront être subventionnés par des crédits spécifiques comme la dotation de développement urbain (DDU) ou les crédits de l'agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) dans le cadre d'une convention pluriannuelle et d'un projet d'intérêt national ou régional.

Outre ces thématiques spécifiques, l'État s'engage à promouvoir l'accès à l'apprentissage dans les QPV avec les chambres consulaires, et l'insertion par l'activité économique en finançant des chantiers d'insertion dans le cadre de ses crédits de droit commun. L'État finance également les missions locales qui interviennent pour le déploiement des emplois aidés et des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi auprès du public jeune issu des QPV.

Enfin, afin de permettre l'accès à l'emploi aux habitants des QPV, Pôle emploi et les missions locales développeront leurs points d'accueil physique ou tout autre moyen permettant un meilleur accès à leurs services au plus proche des habitants des QPV.

Pilier Cohésion sociale : (crédits de droit commun)

Au-delà des crédits spécifiques de la politique de la ville notifiés chaque année par le préfet de la Seine Maritime faisant l'objet d'un appel à projet annuel, plusieurs crédits de droit commun seront mobilisés :

- les crédits de fonctionnement du centre national de développement du sport (CNDS) seront prioritairement fléchés pour les structures intervenant au profit des habitants des QPV, l'État cherchera à atteindre un objectif de **20 %** de ces crédits consacrés à ces quartiers

- les crédits de l'animation et de la promotion de la vie associative sur le département seront eux aussi prioritairement orientés sur les structures des QPV.

Services civiques : Le déploiement des services civiques universels doit atteindre 353 agréments pour 2015 sur le département dont **25 %** à destination des habitants des QPV.

Afin d'animer et de structurer la vie associative des QPV, l'État finance des emplois d'adultes relais. L'ensemble des bénéficiaires de ces emplois sont issus des QPV. Le nombre d'adultes relais est fonction des crédits alloués chaque année par le commissariat général à l'égalité des territoires. Pour 2015, **80** postes d'adultes relais seront financés en Seine Maritime.

Éducation nationale :

L'État apporte son soutien à travers la mise en place des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP +) et de conventions académiques de priorité éducative mais aussi par le financement des programmes de réussite éducative développés dans certains QPV par des crédits spécifiques de la politique de la ville. Des moyens spécifiques tant humains que matériels sont mis à disposition des établissements classés en REP et REP+ ou bénéficiant d'une CAPE. La majorité des établissements bénéficiant d'un tel classement appartient au territoire vécu des habitants des QPV.

Outre l'éducation prioritaire, l'État apportera des crédits spécifiques de la politique de la ville pour le financement de places d'internat dans le cadre des internats de la réussite et du dispositif des cordées de la réussite en lien avec le rectorat.

Sécurité et justice :

Outre les deux zones de sécurité prioritaire déployées actuellement sur les communes du Havre et de Rouen, l'État accompagne les collectivités ayant des QPV dans la lutte contre la délinquance à travers le financement d'action par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et la mise en place de conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CL ou I SPD) ou de GLTD (groupes locaux de traitement de la délinquance). L'enjeu de nouveaux contrats de ville sera de permettre à tous les QPV d'être couverts à terme par un CL(I)SPD. Ainsi des rencontres régulières entre les services de l'Etat et les services municipaux dont les polices municipales et les bailleurs auront lieu. Des rencontres périodiques avec les chefs d'établissement scolaire pourront aussi être utilement déployées au niveau des établissements scolaires recevant des publics issus des QPV. Ces rencontres permettront si nécessaire de mettre à niveau les diagnostics sécurité des établissements scolaires.

La convention départementale relative au traitement des mains courantes en matière de violences conjugales et les intervenants sociaux pour améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences seront tout particulièrement mobilisés dans les QPV.

Des crédits spécifiques gérés par le niveau national pour le développement de la vidéoprotection pourront être sollicités.

Pour permettre l'accès aux droits, des maisons de la justice et du droit et des points d'accès aux droits sont déployées sur le département

essentiellement dans les agglomérations ayant des QPV. L'État s'engage à promouvoir cet accès au droit en partenariat avec les collectivités locales en coordonnant la mise à disposition de professionnels de justice (avocats, huissiers, notaires...). De même des protocoles pourront être signés entre d'une part le parquet et d'autre part les collectivités ou des bailleurs pour permettre des rappels à la loi ou des actions favorisant la réparation des préjudices subis.

Actions en faveur de la santé :

Afin d'accompagner les habitants des QPV et les collectivités sur la thématique sanitaire et sociale, l'État et l'agence régionale de santé (ARS) soutiendront dans le cadre de cofinancements avec les collectivités locales des ateliers santé ville (ASV), des réseaux locaux de promotion de la santé ou des actions spécifiques pour les habitants de ces quartiers. De même l'État et l'ARS chercheront à promouvoir l'installation de médecins généralistes au sein des QPV par la signature de contrats de praticiens territoriaux.

Actions en faveur de la culture sur les QPV :

Les structures culturelles financées par la DRAC seront encouragées à développer et accompagner des projets à l'attention des habitants des quartiers politique de la ville, notamment dans le cadre de la révision des contrats d'objectifs de ces structures.

Certains dispositifs spécifiques initiés par le ministère de la Culture et de la Communication sont à destination principale des jeunes publics issus des quartiers politique de la Ville. La DRAC s'engage à favoriser la diffusion des actions comme notamment Les Portes du temps, Passeurs d'images ou les dispositifs de soutien aux médias de proximité.

Sur ses crédits de droit commun, la DRAC pourra accompagner des projets d'action culturelle spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers politique de la ville dans l'objectif de leur faciliter l'accès à l'art et la culture. Ces projets dédiés (type résidence d'action culturelle ou jumelage avec une structure culturelle) devront s'inscrire dans la durée et associer des artistes ou professionnels de la culture. Ils devront proposer une démarche d'écoconstruction avec les acteurs sociaux locaux et de participation active des populations. Ils s'appuieront dans la mesure du possible sur les structures culturelles de proximité. Dans le cadre notamment de la rénovation urbaine, les actions permettant une revalorisation de l'image des quartiers (cadre de vie architectural et urbain, histoire et mémoire des quartiers) seront privilégiées. Par ailleurs, dans le cadre de la priorité nationale en faveur de la jeunesse, le ministère de la Culture et de la Communication s'est engagé à consacrer au moins **30 %** des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées en direction des jeunes des QPV. Ainsi, une attention particulière sera portée en faveur des actions permettant une prise en compte des différents temps de vie de l'enfant et du jeune : scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire. Les projets mettant en avant l'éducation aux médias et à l'image seront favorisés. Des conventionnements avec les collectivités (contrat local d'éducation artistique et culturelle) pourront également bénéficier d'un accompagnement de la DRAC.

En tout, ces actions en faveur de la culture pourront atteindre pour le département de la Seine Maritime le montant d'environ **250 K€** de droit commun en 2015.

Pilier cadre de vie, renouvellement urbain :

Dans le cadre du premier programme national de renouvellement urbain (PNRU) porté par l'ANRU, plusieurs quartiers ont mis en œuvre une gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). À ce titre, les services de l'État étaient régulièrement présents. Cette présence des services de l'État dans les différentes GUSP se poursuivra sur l'ensemble des territoires de la politique de la ville : QPV et TVA.

En termes de politique de peuplement, l'État veillera dans le cadre des conférences intercommunales du logement (CIL) et des conventions d'utilité sociale signées avec les bailleurs sociaux à renforcer la mixité sociale dans les QPV. De même, l'État favorisera l'accessibilité à la propriété dans les QPV et à 300 m autour par un taux de taxe sur la valeur ajoutée réduit à 5,5 %.

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, l'État pourra apporter son concours pour revaloriser l'image des quartiers en matière de cadre architectural et urbain, histoire et mémoire des quartiers.

Afin d'accompagner les jeunes dans la culture mémorielle française, des expositions portées par l'office national des anciens combattants (ONAC) pourront être diffusées dans les QPV.

ETAT - VOLET METROPOLE ROUEN NORMANDIE :

Pilier emploi et développement économique :

Politique de l'emploi :

Emplois aidés et dispositifs d'accompagnement vers l'emploi pour le public jeune :

Les objectifs assignés par l'État aux missions locales intervenant sur les QPV de la Métropole sont :

- EAV (premier semestre 2015) : 270 dont 123 en QPV
- GJ (année 2015) : 650 dont 185 en QPV
- CAE (premier semestre 2015) : 90 dont 17 en QPV
- CIE (premier semestre 2015) : 67 dont 13 en QPV

Mission locale de l'agglomération de Rouen :

- EAV (premier semestre 2015) : 227 dont 97 en QPV
- GJ (année 2015) : 500 dont 146 en QPV
- CAE (premier semestre 2015) : 77 dont 13 en QPV
- CIE (premier semestre 2015) : 56 dont 10 en QPV

Mission locale d'Elbeuf :

- EAV (premier semestre 2015) : 43 dont 26 en QPV
- GJ (année 2015) : 150 dont 39 en QPV
- CAE (premier semestre 2015) : 13 dont 4 en QPV
- CIE (premier semestre 2015) : 11 dont 3 en QPV

Dans le cadre de l'accompagnement offert par l'EPIDE, l'État s'est fixé un objectif à atteindre d'environ **47** places occupées annuellement par des jeunes issus des QPV de la métropole.

Les dispositifs spécifiques développés sur la Métropole :

- L'État participe au PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) de la métropole qui accompagne un public défavorisé vers l'emploi dont une grande partie vient des QPV et TVA de la métropole.
- Le dispositif **100 chances 100 emplois**, piloté par les entreprises et géré par la mission locale de Rouen. Les financements de l'État interviennent sur ce dispositif au niveau des différents SAS et pour la mise en place d'un coordinateur. Sur la métropole de Rouen, cet accompagnement représente **43,6 K€** pour 2014-2015.

Pilier cadre de vie renouvellement urbain :

Trois QPV ont été retenus par l'ANRU au titre des projets d'intérêt national (PIN) de renouvellement urbain :

- le quartier « Les hauts de Rouen » à Rouen et à Bihorel,
- le quartier « de la piscine » à Petit Quevilly,
- le quartier « des arts et des fleurs-Feugrais » des communes de Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Outre ces trois projets d'intérêt national, sept quartiers ont été retenus comme projet d'intérêt régional (PIR) par l'ANRU :

- le quartier « Grammont » à Rouen,
- le quartier « Parc du Robec » à Darnétal,
- le quartier « de Binche » à Maromme,
- le quartier « du château blanc » à Saint-Etienne-du-Rouvray,
- le quartier « Canteleu plateau » à Canteleu,
- le quartier « centre-ville » à Elbeuf,
- le quartier « Oissel sur Seine Nord » à Oissel.

Afin d'engager ou de poursuivre la revalorisation des quartiers, améliorer leur fonctionnement urbain et offrir un environnement de qualité aux habitants, l'ensemble de ces quartiers devra faire l'objet d'un protocole de préfiguration à l'échelle intercommunale et d'une convention pluriannuelle à l'échelle de chaque quartier. Ces documents définiront dans un premier temps la vocation du quartier à 10-15 ans et la programmation urbaine permettant d'identifier les enjeux majeurs et de définir les principales orientations stratégiques, puis dans un second temps le programme de travail

précisant les opérations à mener et les contributions financières des différents partenaires (signataires du contrat de ville ou acteurs privés), dont l'ANRU.

Sur les quartiers présentant des enjeux importants sur le parc privé, en particulier sur les copropriétés ou l'habitat dégradé, l'ANAH pourra intervenir en collaboration avec l'ANRU pour définir une stratégie commune au service des projets.

Les communes concernées par les projets de renouvellement urbain devront mettre en place une gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) avec les habitants pour prendre en compte les usages et anticiper les conditions et coûts de gestion des projets, accompagner la phase chantier le cas échéant et ainsi favoriser l'appropriation et la pérennisation des opérations.

Le plan local de l'habitat étant approuvé dans la Métropole Rouen Normandie, une conférence intercommunale du logement (CIL) a été installée en juin 2015 afin de renforcer le partage des connaissances sur les attributions de logements sociaux et favoriser la mise en place de règles communes, en facilitant les parcours résidentiels des ménages en lien avec les objectifs de mixité sociale sur le territoire de la Métropole. L'État signera la convention partenariale intercommunale prévue à l'article 8 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 et sera attentive aux objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux définis dans cette convention, en particulier pour assurer des relogements temporaires ou définitifs de qualité pour les habitants impactés par les projets de renouvellement urbain.

Afin de répondre aux enjeux de mobilité des habitants des QPV, le financement de l'Arc Nord Sud par l'État dans le cadre du 3ème appel à projets « transports collectifs et mobilité durable », à hauteur de 6,65 millions d'euros permettra d'améliorer la desserte des QPV de Petit Quevilly et de Saint Etienne du Rouvray. Il conviendra de s'assurer de la bonne articulation entre projet de développement des transports collectifs et actions de renouvellement urbain. Des actions spécifiques pourront être mises en œuvre comme la tarification solidaire adaptée aux capacités contributives des voyageurs.

Globalement, il est important que les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) réalisent un diagnostic de la desserte des QPV et apportent des solutions ciblées en fonction des dysfonctionnements rencontrés. Ces AOM pourront en outre renforcer leur action en direction du développement des services à la mobilité.

Les projets menés sur les QPV doivent être une opportunité pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui connaissent des difficultés d'accès à l'emploi, notamment dans les QPV.

Les projets de renouvellement urbain appliqueront les principes et objectifs de la charte nationale d'insertion en réservant à l'insertion des habitants des QPV au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des investissements financés par l'ANRU et 10% des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la GUSP.

De même, l'appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » ayant retenu le projet d'Arc Nord Sud, demande de réserver au public en difficulté 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et de l'utilisation des infrastructures

créées ou aménagées.

Pilier cohésion sociale :

L'État contribuera au titre de l'année 2015 à hauteur de **2 008 754 euros** pour le financement d'actions au titre de ses crédits spécifiques de la politique de la ville délégués par le CGET (commissariat général à l'égalité des territoires), programme de réussite éducative inclus. La contribution annuelle de l'État sera notifiée chaque début d'année à la métropole.

Santé :

En 2015, l'ARS et l'État participeront au cofinancement de 4 ateliers santé ville sur Rouen, Saint Etienne du Rouvray, Elbeuf et Canteleu.

Éducation prioritaire :

Sur le territoire de l'agglomération en 2015, 20 collèges sont intégrés dans le dispositif de l'éducation prioritaire dont 4 REP +, 14 REP, et 2 CAPE, de même 91 écoles (élémentaires et maternelles) bénéficient d'une contractualisation au titre de l'éducation prioritaire dont 22 REP +, 65 REP et 4 CAPE.

ETAT - VOLET DE LA VILLE DE ROUEN :

Pilier emploi et développement économique :

Développement économique :

Par le biais d'allégements fiscaux, l'État contribue au développement du quartier des « Hauts de Rouen » et des entreprises installées qui bénéficient d'une zone franche urbaine (ZFU) territoires entrepreneurs.

Pilier cohésion sociale :

Culture :

Dans le cadre du déploiement de la culture pour tous, il convient de souligner la participation de l'État à la commande publique VOST installée en 2015 sur le QPV des « Hauts de Rouen » représentant un budget de **89 K€** sur un budget de 145,3 K€ soit 61 % du budget.

Sécurité :

Une zone de sécurité prioritaire (ZSP) a été créée en janvier 2013. Elle porte en grande partie sur le QPV des Hauts de Rouen afin de lutter contre la délinquance et l'insécurité, en particulier contre les trafics de stupéfiants, les violences urbaines, les rodéos et les conduites dangereuses et l'occupation des halls d'immeubles.

Plusieurs dispositifs spécifiques à la ZSP sont mis en œuvre par la police nationale en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux :

- le dispositif « d'alerte SMS » permettant aux commerçants d'être informés rapidement des infractions commises au préjudice de l'un d'entre eux (dispositif financé par la CCI de Rouen)
- l'organisation d'audiences spécifiques destinées à juger les auteurs d'infractions constatées sur la ZSP,
- la mise en place de questionnaires adressés aux commerçants et à la population afin d'évaluer et renforcer le lien avec la population,
- l'utilisation de nouveaux équipements : vidéo-protection urbaine, caméras piétons, vélos tout terrain (VTT) dans le cadre de patrouilles spécifiques, « téléphone grand danger » au bénéfice de personnes victimes de viols ou de violences.

Axe transversal égalité hommes-femmes :

L'État pourra accompagner une démarche se rapprochant des « marches exploratoires des femmes ».

ETAT - VOLET DE LA VILLE D'ELBEUF :

Pilier cohésion sociale :

Sécurité :

Même si aucune ZSP n'existe sur cette commune, les faits de délinquance observés nécessitent la mise en place d'actions spécifiques, pour là aussi, lutter contre le trafic de stupéfiants, contre la consommation d'alcool sur la voie publique, les violences engendrées par cette consommation ; et contre le phénomène de bandes.

Aussi, un GLTD et un CISPD sont actifs associant les services de l'État, le procureur de la République, les maires, les bailleurs sociaux, l'éducation nationale...

Axe transversal égalité hommes-femmes :

Une expérimentation liée aux « marches exploratoires des femmes » a été menée en partenariat avec les acteurs locaux sur le quartier du Puchot afin de permettre une réappropriation des espaces publics à toute heure par les femmes du QPV. Un suivi des recommandations sera mis en place. Pour rappel, le financement de cette expérimentation a été fortement pris en charge par l'État.

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

Axe	Direction / Service	Intitulé de l'action ou du dispositif	Description de l'action ou du dispositif	Mobilisation prévisionnelle du Département		
				Financements liés (€)	Bénéficiaires*	Agents mobilisés**
Accompagnement vers l'emploi	DASI : Offre de l'action sociale et de l'insertion	RAC Chantiers	Chantiers d'insertion	5 000		
		Régie de quartier	Accompagnement socio-professionnel en régie de quartier	38 000		
		ASPRAI (Accompagnement Social et Professionnel Renforcé en Association Intermédiaire)	Appel à projets - Conventions 2014-2016 avec Cailly Emploi, Cursus, Emploi Service, Interm'aide emploi, Util'emploi. Estimation à 10% (QPV) de l'enveloppe 2015	28 391		
		Chantiers d'insertion	Appel à projets - Conventions 2014-2016 avec ADEP, AIPPAM, ATAR, Brigades vertes de Belbeuf et du Plateau Est, Cursus, Education et Formation, Ekité, Interm'aide emploi, Musée Maritime, Solidarité Textile. Estimation à 10% (QPV) de l'enveloppe 2014	69 480		
	DTCDD / DASI : Europe	Insertion et inclusion sociale des habitants des Quartier Politique de la Ville	Appel à projets visant l'inclusion active des publics les plus éloignés de l'emploi des territoires QPV	Appel à projets en cours		
Cohésion sociale	ASE/PMI : Unité Subventions	Aide au fonctionnement des accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs (ACCEM)		90 207		
		Aide et soutien à la parentalité		277 174		

*les montants sont indicatifs et parfois liés à des estimations approximatives du public touché.

**pour rappel, la population en Quartier Politique de la Ville sur la Métropole est de 46 710 habitants

***il s'agit des personnels des UTAS 1 et 2 tout métier confondu intervenant dans les Quartiers Politique de la Ville, estimés en ETP.

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME (suite)

Axe	Direction / Service	Intitulé de l'action ou du dispositif	Description de l'action ou du dispositif	Mobilisation prévisionnelle du Département		
				Financements liés (€)	Bénéficiaires*	Agents mobilisés**
Cohésion sociale (suite)	DCE : Réussite éducative	Dotations spécifiques (CRED) aux collèges accueillant des élèves issus majoritairement des QPV : Gounod & Le Cèdre (Canteleu), Cousteau (Caudebec-lès-Elbeuf), Brel (Cléon), Chartier & Rousseau (Darnétal), Verne (Déville-lès-Rouen), Mandela (Elbeuf), Matisse & Renoir (Grand-Couronne), Bernard & Branly (Grand-Quevilly), Alain (Maromme), Charcot (Oissel), Diderot & Léger (Petit-Quevilly), Boieldieu, Claudel, Saint Saens, Fontenelle, Braque, Lecanuet & Barbey d'Aurévilly (Rouen), Rimbaud (St-Aubin-lès-Elbeuf), Michel, Robespierre, Picasso & Eluard (St-Etienne-du-Rouvray), Zola & Jean Zay (Sotteville-lès-Rouen)	Le dispositif CRED (Contrat de Réussite Educative) 76 comporte deux axes : les activités éducatives et l'accompagnement scolaire. Il permet aux établissements de mettre en place des actions proposées aux élèves repérés par les équipes pédagogiques comme présentant des besoins particuliers et encadrées par des intervenants recrutés par le Chef d'établissement	969 118		
	DASI : Offre de l'action sociale et de l'insertion	Soutien à la prévention spécialisée	Actions éducatives en direction de jeunes (11-18 ans et à la marge 18-25 ans) en voie de marginalisation. Convention tripartite Dpt/Ville/Asso) : AFPAC, APER, APRE, AREJ, ASPIC, CAPS	2 322 353		
		Epicerie sociale	CCAS Grand-Couronne, Solidarité Plateau (Rouen), Le Quotidien (Canteleu), Solepi (Sotteville-lès-Rouen)	179 230		
		Centres sociaux	Centres sociaux Grand-Mare, Grieu, La Sablière, Pernet, Lapointe, Puchot, La Houssière	192 410		
		Action collective de développement social	APMAR	18 000		
		Adultes relais	Commune de Cléon, ASTI, Relais Fraternité Banlieue (Canteleu), Fraternité Banlieue (Grammont)	11 568		

*les montants sont indicatifs et parfois liés à des estimations approximatives du public touché.

**pour rappel, la population en Quartier Politique de la Ville sur la Métropole est de 46 710 habitants

***il s'agit des personnels des UTAS 1 et 2 tout métier confondu intervenant dans les Quartiers Politique de la Ville, estimés en ETP.

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME (suite)

Axe	Direction / Service	Intitulé / Description de l'action ou du dispositif	Mobilisation prévisionnelle du Département		
			Financements liés (€)	Bénéficiaires*	Agents mobilisés**
Cohésion sociale (suite)	UTAS	Agents mobilisés sur les territoires PV et/ou en appui aux habitants des QPV (évalué en ETP)			80
Cohésion sociale (suite)	DASI : Offre de l'action sociale et de l'insertion DAUT	RSA		En attente des données	
		APA à domicile		756	
		APA en établissement		300	
		Hébergement PA		138	
		Hébergement PH		78	
		Prestation de compensation du handicap		213	
Cadre de vie	DAH : Logement et solidarités	FSL (aides financières aux ménages accès et maintien) et accompagnement social lié au logement		1284	

*les montants sont indicatifs et parfois liés à des estimations approximatives du public touché.

**pour rappel, la population en Quartier Politique de la Ville sur la Métropole est de 46 710 habitants

***il s'agit des personnels des UTAS 1 et 2 tout métier confondu intervenant dans les Quartiers Politique de la Ville, estimés en ETP.

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Axe	Direction / Service	Intitulé de l'action Description de l'action	Mobilisation prévisionnelle de la Métropole		
			Financements fléchés vers les QPV *	Agents mobilisés	Année de référence
Pilotage – Animation du dispositif	Solidarité	Service politique de la ville de la Métropole	109 200 €	3 personnes 2,5 ETP	2015
	<i>Interservices</i>	Equipe MOUS de la Métropole : équipe pluridisciplinaire		5 personnes 1 ETP	2015
Cadre de vie – Renouvellement urbain	Habitat	Soutien aux communes pour réaliser des études dans le cadre du protocole de préfiguration de renouvellement urbain	250 000 €		2015
		Production de logements sociaux sur des sites ANRU, reconstitution de l'offre et transformation de foyers de travailleurs migrants en résidence sociale sur des sites politique de la ville	5 980 238 €		De 2007 à 2014 (cumul)
	Mobilité	Réseau de transports collectifs	Evalué a posteriori		
		Tarification sociale	Evalué a posteriori		
	Proximité	Voirie	Evalué a posteriori		
		Collecte des déchets	Evalué a posteriori		

*les montants sont indicatifs et parfois liés à des estimations du public touché. Ils correspondent à la part d'autofinancement de la Métropole orientée vers les quartiers prioritaires

METROPOLE ROUEN NORMANDIE (suite)

Axe	Direction / Service	Intitulé / Description de l'action ou du dispositif	Mobilisation prévisionnelle de la Métropole		
			Financements fléchés vers les QPV *	Agents mobilisés	Année de référence
Accompagnement vers l'emploi	PLIE	Plan Local pour l'insertion et l'emploi : suivi individualisé	97 424 €		2015
	Economie & innovations sociales	Ingénierie et suivi des clauses sociales	26 690 €		2015
		Forum Emplois en Seine	5 461 €		2015
		Cité des Métiers	5 617 €		2015
	Jeunesse	Soutien aux Missions Locales	68 643 €		2015
Cohésion sociale	Lutte contre les discriminations et promotion de la santé	Plan territorial d'actions de prévention des discriminations	ADIE : insertion économique (25 K€)	254 000 €	2015
			AFEV : mobilisation d'étudiants bénévoles dans des actions de solidarité pour lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires (17 K€)		
			CAPS & Média Formation : antennes des ateliers de pédagogie personnalisée (187 K€)		
			CIDFF : égalité femmes-hommes – sensibilisation, formation, information (10 K€)		
			Radio HDR : laboratoire des différences (10 K€)		
			Just Kiff Dancing : des relais pour lutter contre les discriminations (5 K€)		
			Comité Départemental d'Accès au Droit (CDAD)	16 740 €	2015
	Solidarité / Mobilité	Coordination d'agglomération de la promotion de la santé	67 006 €	1 ETP	2015
		Contrat Local de Sécurité dans les Transports (CLST)		0,2 ETP	2015
		Ateliers du mercredi	4 844 €	0,1 ETP	2014
	Culture	Portes du Temps	7 087 €	0,1 ETP	2014

*les montants sont indicatifs et parfois liés à des estimations du public touché. Ils correspondent à la part d'autofinancement de la Métropole orientée vers les quartiers prioritaires